



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CELLULE DE VEILLE|CORONAVIRUS

Mercredi 18 mars 2020

Renaud BERETTI, maire d'Aix-les-Bains a présidé comme chaque jour la **cellule de veille quotidienne** mise en place dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, en présence des principaux responsables des services municipaux, et a rappelé l'importance **du maintien du service public**.

- Il a rappelé les dispositions proposées aux Aixois, compte tenu des circonstances, pour faciliter la vie de chacun et notamment la mise en service depuis lundi 16 mars d'un **numéro d'appel unique 0 800 703 307** accessible du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Aujourd'hui, 6 agents municipaux sont mobilisés pour répondre aux questions des Aixois.

- Une adresse mail existe également **coronavirus@aixlesbains.fr**
- **Un accueil unique est maintenu** pour les personnes qui continuent de se présenter à l'Hôtel de Ville aux horaires habituels soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

La Ville a mis en place comme nous vous l'indiquions dès lundi dernier, en lien avec l'Education nationale, **la prise en charge des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire**, ceci pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées :

- ainsi, les enfants des personnels aujourd'hui scolarisés en maternelle et en élémentaire sur Aix-les-Bains sont accueillis et **pris en charge par**

Frédérique HENTZ-DIDIER

Directeur de cabinet et de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr

les enseignants de l'Education nationale les lundi, mardi, jeudi et vendredi

- ces personnels doivent **inscrire précédemment leurs enfants auprès de la direction de l'école du Centre au 06 24 99 42 46**
- les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle du Centre au 5 rue Vaugelas et de l'école élémentaire du Centre située 1 place des écoles.

La Ville a également mis en place comme nous vous l'indiquions dès lundi dernier, **la prise en charge des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire**, ceci pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées **sur le temps périscolaire**, à savoir le matin, le midi et le soir :

- **l'accueil périscolaire est assuré les matin, midi et soir dès 7h30 et jusqu'à 18h30** dans les locaux de l'accueil de loisirs « Croc loisirs » situé 1 boulevard de Paris. Cet accueil est assuré par notre personnel municipal, après **inscription auprès du service périscolaire au 07 85 30 03 53**

Les familles doivent toutefois fournir le pique-nique du midi et le goûter de leurs enfants, la fiche sanitaire de leur enfant et un éventuel PAI (Protocole d'accueil individualisé) précisant les intolérances ou allergies pour un accueil dans des conditions de sécurité optimales.

La Ville a également souhaité mettre en place **un accueil périscolaire de 7h30 à 18h30 le mercredi, pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire**, ceci pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées

- l'accueil se fait dans les locaux de l'accueil de loisirs « Croc loisirs » situé 1 boulevard de Paris. Cet accueil est assuré par notre personnel municipal, après **inscription auprès du service périscolaire au 07 85 30 03 53**

Les familles doivent toutefois fournir le pique-nique du midi et le goûter de leurs enfants, la fiche sanitaire de leur enfant et un éventuel PAI (Protocole d'accueil individualisé) précisant les intolérances ou allergies pour un accueil dans des conditions de sécurité optimales.

Frédérique HENTZ-DIDIER

Directeur de cabinet et de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr

La Ville a également mis en place depuis mercredi 17 mars **un accueil pour les enfants de 0 à 3 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire** :

- Les enfants sont accueillis au sein du multi-accueil les Moussaillons au Sierroz **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.**

L'inscription est obligatoire auprès du pôle petite-enfance au **06 28 90 87 51**

Les familles doivent toutefois fournir le pique-nique du midi et le goûter de leurs enfants, la fiche sanitaire de leur enfant et un éventuel PAI (Protocole d'accueil individualisé) précisant les intolérances ou allergies pour un accueil dans des conditions de sécurité optimales

L'accueil physique de l'Etat civil a été fermé. Toutefois, le service reste joignable les lundi, mardi, jeudi et vendredi par téléphone au 04 79 35 78 65 ou par mail à etatcivil@aixlesbains.fr

- La célébration des mariages est suspendue.
- Les enterrements se font en cercle très restreint.
- Les CNI et passeports (en cas d'urgence) se font sur rendez-vous.

La collecte des ordures ménagères est bien évidemment assurée par Grand Lac.

Les personnes qui avaient planifié un **déménagement** et qui ne peuvent le différer sont encore autorisées à le faire dans les plus brefs délais (cocher sur le formulaire d'attestation de déplacement dérogatoire la case : déplacement pour motif familial impérieux).

De nombreux **commerces étant actuellement fermés**, la Police municipale et la Police nationale, en lien avec le Centre de supervision urbain, gardent aussi un œil attentif sur la sécurité des biens.

Le marché place Clemenceau reste ouvert. Seuls les commerces alimentaires sont autorisés, toujours en gardant à l'esprit l'application des gestes barrières pour la sécurité de tous.

Les visites dans les EHPAD sont interdites mais afin de maintenir le lien avec les familles, la Ville a mis en place des systèmes de visio-conférences à l'Orée du Bois et aux Grillons.

Frédérique HENTZ-DIDIER

Directeur de cabinet et de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr

La Ville et le CCAS s'attachent à trouver durablement des solutions qui permettront **d'assurer le service de portage des repas au domicile.**

La Ville et le CCAS, en lien avec les associations, travaillent au maintien de la **distribution de l'aide alimentaire.**

Enfin, la Ville et le CCAS portent une **attention particulière au recensement et au suivi des personnes âgées et fragiles ainsi qu'à la prise en compte des sans domicile fixe.**

Dans ces conditions particulières, **la séance d'installation du Conseil municipal aura lieu ce vendredi 20 mars à 12h.**

Afin de se conformer aux recommandations qui s'appliquent dans cette période de lutte contre la propagation du coronavirus, la séance se déroulera à huit-clos.